

D.2019.10.16.8.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 16 Octobre 2019

8 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES

8.5 - Cession d'un volume du futur parc silo de Basso Cambo à la Ville de Toulouse

L'an deux mille dix-neuf, le seize octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Bacou)	
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Chollet)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Del Borrello à/c du point 2)	X (jusqu'au point 1.8)
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre		X (M. Aujolat)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri			X
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Par délibération n° 2019.07.03.7.15 du 3 Juillet 2019, le SMTC a approuvé l'avant-projet concernant la réalisation du parking silo mixte de Basso Cambo intégrant un 6^{ème} étage en option.

La Ville de Toulouse s'est engagée à acquérir, sous le régime de la vente d'immeubles à construire, le volume constitué du 6^{ème} étage de ce parking silo qui correspond à environ 102 places de stationnement.

Le parking silo sera édifié sur les parties des parcelles cadastrées 842 section BO, n° 66a, 67c, 81e, 82g, 108i, 110k et 255m ainsi que sur une partie matérialisée sous la lettre o du domaine communal non cadastré.

Ce bien sera acquis, par la Mairie de Toulouse, sous le régime de la vente d'immeuble à construire au prix ferme et définitif de 1 610 000 € HT, conformément à l'avis du Service des Domaines du 19 Août 2019.

Le contrat de vente d'immeuble à construire stipulera que la Ville de TOULOUSE sera expressément autorisée à céder les droits qu'elle détient au titre du contrat de vente d'immeuble à construire à la société dénommée ICADE PROMOTION. Le représentant du SMTC interviendra à l'acte de cession du contrat de vente d'immeuble à construire.

Le prix, toutes taxes comprises, sera payable à terme, par fractions échelonnées au fur et à mesure de l'avancement des travaux, comme suit :

- 10 % à la signature de l'acte ;
- 50 % à l'achèvement du plancher du 6^o étage ;
- 40 % à la livraison.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver cette cession.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE, après établissement d'un état descriptif de division volumétrique, la cession du volume correspondant au 6^{ème} et dernier niveau du futur parc silo de Basso Cambo à la Ville de Toulouse au prix de 1.610.000 euros HT.

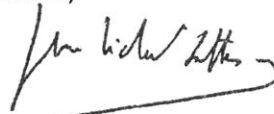
ARTICLE 2 : AUTORISE son Président à signer l'acte correspondant ainsi que tous les documents concernant ce dossier.

ARTICLE 3 : DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget du SMTc à l'article 2111.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Michel Lattes', with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Michel LATTES